

# Conseil des gouverneurs

GOV/2024/12

2 avril 2024

Français  
Original : anglais

Réservé à l'usage officiel

## Rapport de 2023 sur les audits internes, les services de gestion et les enquêtes

*Rapport du Directeur du Bureau des services de supervision interne*

1. Le présent rapport soumis au Comité du programme et du budget (CPB) récapitule les activités menées en 2023 par les équipes du Bureau des services de supervision interne (OIOS) chargées des audits internes, des services de gestion et des enquêtes. Associé au rapport distinct sur l'évaluation des programmes (document GOV/2024/13) présenté au CPB ainsi qu'au rapport sur l'évaluation des activités de coopération technique en 2023 (document GOV/2023/52) présenté au Comité de l'assistance et de la coopération techniques (CACT) en novembre 2023, ce rapport donne au Conseil des gouverneurs une image exhaustive des travaux du Bureau et montre comment les différentes fonctions de l'OIOS se conjuguent pour optimiser l'impact des activités de supervision interne en donnant à l'Agence un certain nombre d'assurances et en facilitant l'apport d'améliorations à l'échelle de l'institution toute entière.
2. Au titre de sa fonction d'audit interne, l'OIOS s'emploie à déterminer, en toute indépendance et objectivité, l'adéquation et l'efficacité des mécanismes de gouvernance, de gestion du risque et de contrôle interne des programmes, processus et activités de l'Agence. Il procède à ses audits selon un plan axé sur les risques, dans le respect des Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne établies par l'Institut des auditeurs internes (IIA).
3. Conformément à sa Charte, l'OIOS fournit également au Secrétariat des services consultatifs indépendants et objectifs afin de l'aider à améliorer l'exécution des programmes et les opérations de l'Agence. À cette fin, il s'attache systématiquement, dans le cadre des services de gestion qu'il propose, à mettre à profit les connaissances, les compétences spécialisées et les techniques disponibles pour permettre aux responsables de mieux gérer leurs activités dans les domaines considérés.
4. En outre, l'OIOS mène des recherches et enquêtes spéciales lorsqu'il a des raisons de penser que les règlements, règles, politiques et/ou instructions administratives de l'Agence ont pu être enfreints ou lorsque d'autres irrégularités ont pu être découvertes. Les résultats de ces travaux aident la direction à prendre des mesures correctives en temps voulu, y compris disciplinaires s'il y a lieu, et à rattraper les pertes éventuelles autant que possible. Une tâche majeure de l'OIOS au titre de sa fonction d'enquête

consiste par ailleurs à apporter son concours à la direction pour renforcer les contrôles et les processus visant à empêcher que ne se reproduisent les défaillances à l'origine des manquements.

5. Le présent rapport d'activité comporte huit grandes parties. La partie A donne une vue d'ensemble du budget et des effectifs affectés aux audits internes, aux services de gestion et aux enquêtes ; la partie B traite des normes professionnelles, qui viennent également confirmer l'indépendance de la fonction d'audit interne dans l'organisation ; la partie C résume les principaux objectifs et les principales constatations, conclusions et recommandations des audits achevés en 2023 ; la partie D met en lumière les questions transversales particulièrement importantes résultant des activités de supervision interne effectuées en 2023 ; la partie E donne des informations sur les activités menées par l'OIOS en 2023 au titre de sa fonction d'enquête ; la partie F présente d'autres activités menées par l'OIOS durant l'année, dont les services de gestion ; la partie G présente l'état de mise en œuvre des recommandations issues des audits internes, et la partie H présente le plan de travail relatif aux audits internes pour 2024. L'annexe contient des informations plus détaillées sur la mise en œuvre de précédentes recommandations formulées par le Bureau.

## A. Budget et effectifs

6. Les dépenses en lien avec les activités d'audit interne, les services de gestion, les enquêtes et le Cabinet du Directeur se sont élevées à 2 816 553 euros en 2023, comme indiqué dans le tableau 1 ci-après. Les dépenses relatives aux activités d'évaluation font l'objet d'un exposé détaillé distinct qui figure dans le rapport sur l'évaluation des programmes soumis au CPB. L'OIOS a utilisé l'intégralité de ses crédits budgétaires en 2023.

TABLEAU 1. DÉPENSES CONSACRÉES EN 2023 AUX AUDITS INTERNES, AUX SERVICES DE GESTION ET AUX ENQUÊTES (EN EUROS)

Catégorie	Dépenses de personnel	Voyages	Contrats/ consultants	Autres dépenses	Total
Cabinet du Directeur	208 109	8 011	7 213	30 214	<b>253 547</b>
Audits internes	564 476	30 688	187 124	40 921	<b>823 209</b>
Enquêtes	300 275	32 442	374 020	5 025	<b>711 762</b>
Services de gestion	624 817	12 652	325 622	64 944	<b>1 028 035</b>
<b>Total</b>	<b>1 697 677</b>	<b>83 793</b>	<b>893 979</b>	<b>141 104</b>	<b>2 816 553</b>

7. La fonction d'audit interne de l'OIOS comporte six postes, tous de la catégorie des administrateurs. La fonction d'enquête compte deux postes d'administrateur, et celle consacrée aux services de gestion en totalise quatre.

8. En cas de nécessité, l'OIOS fait appel à des consultants externes pour compléter ou renforcer ses capacités dans ces trois fonctions. Enfin, quatre agents des services généraux assurent un appui administratif et d'autres services.

9. Les auditeurs, les spécialistes de la gestion et les enquêteurs de l'OIOS sont titulaires de certifications internationales pertinentes et possèdent une vaste expérience qui couvre plus particulièrement les questions financières, la gestion du risque, le contrôle interne, la gouvernance, les technologies de l'information, la gestion, l'analyse et l'amélioration des processus opérationnels, la lutte contre la fraude et les enquêtes. Ils participent régulièrement à des activités de formation professionnelle pour tenir à jour leurs connaissances et leurs compétences, et pour satisfaire aux critères de leurs certifications professionnelles en matière de formation continue.

## B. Normes professionnelles

10. Conformément à la norme de qualification 1110 de l’IIA, le Directeur de l’OIOS doit rendre compte à un niveau de l’organisation lui permettant de s’acquitter de ses responsabilités et doit confirmer au Conseil des gouverneurs, au moins chaque année, que les activités d’audit interne sont menées de façon indépendante dans l’organisation.

11. Le Directeur de l’OIOS rend compte directement au Directeur général et a directement et librement accès au Conseil des gouverneurs. L’activité d’audit interne est restée préservée de toute influence extérieure en 2023 et a conservé une indépendance organisationnelle conforme à la Charte de l’OIOS, et le jugement professionnel des auditeurs n’a pas été compromis ni subordonné à celui d’un tiers.

## C. Audits internes réalisés en 2023 – Synthèse des résultats

12. Le plan de travail de l’OIOS pour 2023 prévoyait au total 14 audits internes. Outre les six évaluations-audits au niveau des pays (CLEA) et le rapport de synthèse dont elles sont assorties, qui ont été soumis au CACT en novembre 2023, des rapports finaux ont été publiés pour quatre autres audits. À la fin de l’année, deux missions figurant dans le plan de travail établi pour 2023 étaient encore en chantier (la première partie de l’audit interne du programme global d’assistance de l’Agence à l’Ukraine et l’audit relatif aux tests de sécurité informatique), tandis que l’audit consacré à la gestion du risque de fraude a été officiellement reporté et inscrit dans le plan de travail approuvé pour 2024.

13. Le plan de travail concernant les audits initialement entériné pour 2023 a été révisé à deux reprises à la suite de l’examen semestriel réalisé par l’OIOS : des audits internes portant sur l’administration du Fonds d’assistance pour le personnel et sur la gestion de la cafétéria de Seibersdorf ont ainsi été rajoutés, et les audits dont devaient faire l’objet le programme de bourses Marie Skłodowska-Curie ainsi que la gouvernance et le contrôle des données au sein du Secrétariat ont été de ce fait officiellement reportés.

14. La plupart des audits internes achevés en 2023 ont été effectués par le personnel de l’OIOS. Dans certains cas, il a été fait appel à des spécialistes externes dotés des connaissances et des compétences techniques nécessaires qui ont exécuté, sous la supervision du Bureau, les tâches requises conformément à la norme de qualification 1200 de l’IIA sur la compétence et la conscience professionnelle.

15. L’OIOS utilise une échelle à quatre niveaux pour apprécier la maturité et l’efficacité de la gouvernance, de la gestion du risque et des contrôles internes dans le domaine ou le système audité. Cette échelle est basée sur les recommandations du Groupe de travail sur l’harmonisation des notations d’audit au niveau de l’engagement, approuvées par les représentants des services d’audit interne des Nations Unies en septembre 2016.

16. Sur l’ensemble des rapports d’audit interne achevés en 2023, sept concernaient les CLEA et le rapport de synthèse qui les accompagnait, rapports qui, comme à l’accoutumée, ne donnent pas lieu à appréciation. Pour ce qui est des quatre autres rapports d’audit publiés, trois ont été classés dans la catégorie « améliorations mineures à apporter » et un (celui concernant la cafétéria de Seibersdorf) dans la catégorie « améliorations majeures à apporter ». Aucune appréciation n’a reçu la mention « efficace » (note la plus élevée) ni la mention « inefficace » (note la plus basse).

17. Les sections C1 et C2 du présent rapport annuel reviennent plus en détail sur les constatations et conclusions de l’OIOS. Les critères applicables aux quatre niveaux d’appréciation sont expliqués dans la figure 1, qui résume également les appréciations attribuées en 2023.

Appréciation	Nombre d'audits notés	Critère
Efficace	-	Les dispositions en matière de gouvernance, les pratiques de gestion du risque et les contrôles internes évalués sont établis de manière adéquate et fonctionnent efficacement. Les problèmes relevés par l'audit ne sont pas susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs du domaine audité.
Améliorations mineures à apporter	3	Les dispositions en matière de gouvernance, les pratiques de gestion du risque et les contrôles internes évalués sont généralement établis et fonctionnent efficacement, mais des améliorations mineures sont nécessaires. Les problèmes relevés par l'audit ne sont pas susceptibles d'affecter sensiblement la réalisation des objectifs du domaine audité.
Améliorations majeures à apporter	1	Les dispositions en matière de gouvernance, les pratiques de gestion du risque et les contrôles internes évalués sont partiellement établis et fonctionnent, mais des améliorations majeures sont nécessaires. Les problèmes relevés par l'audit peuvent affecter sensiblement la réalisation des objectifs du domaine audité.
Inefficace	-	Les dispositions en matière de gouvernance, les pratiques de gestion du risque et les contrôles internes ne sont pas établis, ou ne fonctionnent pas, de manière adéquate. Les problèmes relevés par l'audit pourraient compromettre sérieusement la réalisation des objectifs du domaine audité.
Aucune appréciation	7	Aucune appréciation n'a été attribuée au domaine examiné – c'est le cas, par exemple, des CLEA ou d'autres examens/audits pour lesquels aucune opinion assortie d'une assurance n'a été donnée.

FIG. 1. Récapitulatif des appréciations attribuées aux audits internes en 2023

## C.1. Audits internes

### C.1.1. Audit de la Division des opérations B du Département des garanties

18. Dans le cadre de son approche cyclique consistant à donner des assurances quant aux activités de garanties, l'OIOS a procédé à un audit interne de la Division des opérations B (SGOB) au sein du Département des garanties.

19. L'audit a recensé un certain nombre de domaines de bonnes pratiques. L'OIOS a également formulé plusieurs recommandations visant à améliorer encore la gestion des activités de vérification des garanties dont s'occupe la SGOB ; le Secrétariat a établi des plans d'action afin d'y donner suite.

20. L'OIOS a globalement assorti son appréciation de la gouvernance, de la gestion du risque et des contrôles internes dans ce domaine de la mention « **améliorations mineures à apporter** ».

### C.1.2. Audit de la continuité des opérations et du relèvement après une catastrophe

21. La continuité des opérations et la résilience des technologies de l'information et de la communication sont des éléments essentiels du Système de gestion de la résilience de l'Organisation des Nations Unies que le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la

coordination a approuvé en 2014 comme cadre de gestion des situations d'urgence pour les entités des Nations Unies. La politique de l'Agence concernant le Système de gestion de la résilience a été publiée en 2021 dans le Manuel administratif AM.I/24.

22. L'OIOS a réalisé un audit de l'approche de l'Agence en matière de continuité des opérations et de relèvement après une catastrophe. Cet audit a conclu que, dans l'ensemble, les politiques prescrites à l'échelle de l'Agence concernant la gestion de ces deux domaines étaient respectées. Il a estimé d'une manière générale que les contrôles mis en place pour s'assurer que les activités correspondaient à la stratégie définie à l'échelle de l'Agence étaient suffisants, à quelques exceptions près.

23. L'audit a dénombré plusieurs bonnes pratiques et contrôles dans les processus de l'Agence. Il a notamment relevé que la politique relative au Système de gestion de la résilience avait été officialisée, que les plans d'urgence avaient été documentés, qu'une structure de gouvernance associant la direction avait été mise en place pour les orientations stratégiques et administratives, et que les processus de continuité des opérations faisaient l'objet d'une coordination centralisée destinée à accroître l'efficacité des activités essentielles. En outre, une formation consacrée aux normes en matière de bonnes pratiques, en particulier la norme ISO 22301, a été prescrite afin de renforcer les compétences des points focaux. L'audit a également constaté que plusieurs autres initiatives étaient en cours au moment où il a été réalisé et qu'une fois menées à bien, ces initiatives devraient permettre de traiter les risques recensés lors d'audits précédents et apporter des réponses aux évaluations des risques menées à l'initiative de la direction.

24. L'OIOS a énuméré un certain nombre d'améliorations possibles, à savoir valider les dispositions relatives à la continuité des opérations qui dépendent de facteurs externes susceptibles de peser sur leur reprise, tester les plans de continuité des opérations et de relèvement après une catastrophe, vérifier les coordonnées du personnel et d'autres parties prenantes essentielles qu'il faut pouvoir joindre en cas d'urgence, et mettre en place un mécanisme de suivi des performances du Système de gestion de la résilience au niveau du Département. Le Secrétariat a établi des plans d'action pour faire en sorte que les recommandations de l'OIOS soient suivies d'effet.

25. L'OIOS a globalement assorti son appréciation de la gouvernance, de la gestion du risque et des contrôles internes dans ce domaine de la mention « **améliorations mineures à apporter** ».

### **C.1.3. Audit du Fonds d'assistance pour le personnel**

26. Le Fonds d'assistance pour le personnel contribue de façon déterminante à améliorer le bien-être et à favoriser l'esprit de groupe des agents de l'organisation en service ou à la retraite. Le soutien qu'il offre sur le plan financier revêt différentes formes, à savoir notamment des subventions et des prêts accordés à des agents et à des retraités à titre individuel, ainsi que des aides allouées pour des activités destinées à concourir à leur bien-être collectif.

27. L'audit interne dont le Fonds a fait l'objet avait pour but d'évaluer l'adéquation de ses mécanismes de gouvernance, la solidité de ses contrôles internes face aux risques et la conformité de ses opérations au regard du cadre réglementaire pertinent, afin de s'assurer du respect des principes de transparence, d'équité et de responsabilité, conformément aux objectifs qu'il s'est fixés.

28. L'audit a relevé plusieurs bonnes pratiques, notamment la bonne tenue des procès-verbaux des réunions du Comité d'assistance pour le personnel. L'OIOS a constaté que ce dispositif s'avérait très utile pour pallier les difficultés sociales et financières que pouvaient rencontrer les agents. Les mécanismes financiers proprement dits auxquels le Fonds a recours ont été jugés globalement robustes et aucune erreur significative n'est apparue lors des vérifications auxquelles il a été procédé lors de l'audit.

29. Afin d'améliorer encore le fonctionnement du Fonds, l'OIOS a notamment recommandé au Secrétariat d'actualiser les directives relatives à l'administration du Fonds et de veiller à ce qu'elles soient régulièrement révisées, de préserver durablement l'appui administratif qui lui est fourni, d'améliorer les informations financières mises à sa disposition afin de pouvoir éclairer ses choix entre prêts et subventions, d'accroître sa visibilité auprès des agents qui pourraient avoir besoin d'y recourir et de renforcer les systèmes de traitement des flux d'informations qui concernent son administration.

30. L'OIOS a globalement assorti son appréciation de la gouvernance, de la gestion du risque et des contrôles internes dans ce domaine de la mention « **améliorations mineures à apporter** ».

#### **C.1.4. Audit de la cafétéria de Seibersdorf**

31. Les services de restauration et la cafétéria qui desservent le site de Seibersdorf ont été transférés dans le nouveau bâtiment polyvalent qui y a été implanté et sont opérationnels depuis septembre 2023. La cafétéria actuelle est sensiblement plus grande et plus moderne que la précédente.

32. L'objectif global de cet audit était d'évaluer les mécanismes de gouvernance, de gestion du risque et de contrôles internes propres aux activités de la cafétéria.

33. L'audit a relevé plusieurs bonnes pratiques, notamment le fait que la Section des services des laboratoires de Seibersdorf au sein de la Division des services généraux était en mesure de s'adapter en permanence aux besoins variables du site en matière de restauration, de gérer un déménagement complexe et un accroissement progressif du volume et de la diversité des services à fournir, et d'adopter une approche inclusive par le truchement du Comité consultatif de la cafétéria de Seibersdorf, qui recueille les observations de celles et ceux qui la fréquentent afin d'en tenir compte dans les décisions relatives à son fonctionnement.

34. Dans le même temps, l'audit a mis en évidence un certain nombre de problèmes dans certains domaines et suggéré des améliorations pour y remédier, à savoir officialiser le nouveau cadre réglementaire dans lequel opère actuellement la cafétéria, attribuer clairement au personnel des responsabilités de supervision et de gestion, améliorer l'affectation des tâches et la répartition de la charge de travail afin qu'elle réponde aux exigences requises pour des services de restauration de niveau industriel, en veillant notamment à se conformer pleinement aux normes d'hygiène et de sécurité appropriées, et améliorer certaines procédures administratives. L'audit a en outre fait ressortir la nécessité de clarifier les résultats financiers attendus de la cafétéria en fonction du niveau souhaité des subventions de l'Agence et des prix des repas, et de bien préparer tout nouvel appel d'offres concernant l'externalisation des services de la cafétéria.

35. L'OIOS a formulé un certain nombre de recommandations au Secrétariat sur ces différents points. L'appréciation globale de la gouvernance, de la gestion du risque et des contrôles internes concernant la cafétéria de Seibersdorf a été assortie de la mention « **améliorations majeures à apporter** ».

## **C.2. Évaluations-audits au niveau des pays**

36. Les CLEA réalisées par l'OIOS s'appuient sur une combinaison de méthodes d'audit et d'évaluation qui permettent d'examiner en profondeur les activités de l'Agence dans un État Membre. Elles portent sur l'appui global fourni par l'AIEA à un État Membre donné et visent avant tout à déterminer dans quelle mesure les activités de l'Agence sont bien conçues et répondent aux priorités nationales, et à quel point les interventions produisent des résultats et les mécanismes d'exécution apportent une aide utile.

37. Six rapports CLEA ont été publiés en 2023 ; ils concernent le Brésil, le Chili, le Costa Rica, Cuba, la Jamaïque et le Pérou. L'OIOS a également publié un rapport de synthèse regroupant les constatations transversales intéressant plus d'un pays ou d'une région.

38. Les résultats de ce travail ont été présentés au CACT en novembre 2023 dans le document *Évaluation des activités de coopération technique en 2023* (GOV/2023/52). Au total, 15 recommandations formelles ont été adressées au Secrétariat dans les rapports au niveau des pays et six autres recommandations portant sur des questions transversales ont été formulées dans le rapport de synthèse. Les 21 recommandations ont toutes été acceptées par le Secrétariat, qui a établi des plans d'action destinés à guider leur mise en œuvre.

## D. Questions transversales

39. Les résultats des audits, enquêtes et missions consultatives réalisés par l'OIOS en 2023 montrent une amélioration globale, d'une année sur l'autre, de la manière dont l'Agence gère ses programmes et ses opérations, alors même qu'elle affiche de plus grandes ambitions qui se heurtent à des conditions internes et externes plus difficiles – autant de facteurs qui nécessiteront un renforcement de sa culture, de ses systèmes et de ses mécanismes de gestion si elle veut réussir à relever ces défis.

40. Le fait en particulier que le niveau d'ambition et d'extension des programmes de l'Agence continue de croître pour répondre à l'évolution des besoins et des demandes des États Membres et au positionnement de l'organisation sur des thématiques d'une importance capitale a eu pour effet d'intensifier les activités dans un certain nombre de domaines relevant de son mandat, avec notamment les vastes initiatives phares telles que Rayons d'espoir, ZODIAC, NUTEC Plastics et Atoms4Food (L'atome pour l'alimentation). D'où aussi la nécessité pour l'Agence de trouver des compromis entre les nouvelles et les anciennes activités, et de poursuivre ses efforts pour rendre ses opérations aussi efficaces que possible et utiliser ainsi au mieux le budget dont elle dispose.

41. À cela s'ajoute le fait que le contexte dans lequel fonctionne aujourd'hui l'Agence a changé et est devenu plus difficile, dans la mesure surtout où l'organisation maintient une présence continue dans une zone de conflit, avec tous les risques que cela comporte. Ces activités sortent inévitablement l'organisation de sa « zone de confort », obligeant les responsables et leurs équipes à voir les choses sous un tout autre angle, à faire preuve de coordination et d'adresse, à s'adapter à de nouvelles circonstances et à de nouveaux impératifs et, surtout, à suivre le rythme.

42. L'Agence se doit d'ajuster ses pratiques en matière de gestion en fonction des exigences d'importants projets extrabudgétaires dont le nombre et la diversité augmentent et, partant, de se montrer à la fois plus souple dans leur exécution et soucieuse de respecter l'obligation d'en rendre compte aux donateurs qui les financent en dehors du budget ordinaire. En outre, la réussite de ces projets et initiatives à grande échelle suppose de mener davantage d'efforts conjoints et de resserrer la collaboration dans et entre les départements, ce qui exige par conséquent des mécanismes internes bien définis concernant l'application du principe de responsabilité. La solidité de la gouvernance d'un projet est une condition indispensable pour s'assurer que les responsabilités et les obligations de rendre compte des gestionnaires sont claires et parfaitement comprises, et que les différentes équipes chargées dudit projet s'emploient à atteindre les mêmes buts et objectifs généraux ; il faudra en outre veiller à assurer un suivi rapide et efficace des produits livrables et des résultats afin de pouvoir, au besoin, corriger aisément le cap. L'OIOS continue d'apporter son appui et ses conseils au Secrétariat concernant la mise en place d'outils de gouvernance et de gestion adaptés aux initiatives phares et autres projets clés, et à l'aider à mettre toutes les chances de son côté pour qu'ils produisent les résultats escomptés de manière efficace et efficiente.

43. En plus de la nécessité de disposer de mécanismes permettant d'identifier, de saisir et de concrétiser les possibilités offertes dans cet environnement qui ne cesse d'évoluer, il faudra impérativement conserver une gestion efficace du risque. L'OIOS a formulé un certain nombre d'observations et recommandations dans le cadre de ses audits internes courants en vue de renforcer les pratiques de l'Agence en la matière. Il réalisera un audit complet de la gestion du risque institutionnel dans le cadre de son plan de travail approuvé pour 2024. Cet audit permettra au Secrétariat d'obtenir en temps utile des informations en retour sur la mise en œuvre de la politique de gestion du risque comme le prévoit le Manuel administratif AM.I/18 publié en 2022, et comprendra une évaluation comparative par rapport au modèle de capacités élaboré pour le système des Nations Unies.

44. L'OIOS a continué à collaborer avec d'autres bureaux et divisions du Secrétariat afin d'appuyer les efforts déployés pour promouvoir un environnement éthique solide, en veillant à ce que le processus décisionnel soit conforme aux valeurs de l'Agence et en encourageant les membres du personnel à s'exprimer lorsqu'ils sont témoins de fraudes, d'autres fautes professionnelles ou d'abus. Les agents doivent se sentir habilités, en particulier au sein d'une organisation désireuse d'aller de l'avant à un rythme toujours plus soutenu, à présenter et prendre en compte des suggestions visant à revoir les pratiques suivies, par exemple une amélioration des processus, des modalités différentes pour l'établissement des programmes, une meilleure gestion du risque ou encore un rapport qualité-prix plus intéressant.

45. Enfin, les travaux de l'OIOS continuent de mettre en avant la nécessité de poursuivre les efforts axés sur l'intégration des questions de parité hommes-femmes dans les programmes et autres activités de l'Agence. Une évaluation indépendante de la mise en œuvre de la politique en matière d'égalité des sexes était en cours à la fin de 2023 ; le rapport final y afférent sera publié en 2024.

## **E. Enquêtes**

46. L'équipe d'enquête de l'OIOS mène diverses activités, principalement des évaluations et enquêtes faisant suite à des allégations de fautes professionnelles et autres plaintes, et aide la direction à prévenir le risque de tels manquements.

47. Sur l'ensemble de l'année 2023, l'OIOS a reçu 28 plaintes ou allégations officielles (contre 29 au total en 2022), dont six allégations de harcèlement et une allégation de harcèlement sexuel, quatre allégations de fraude et trois allégations d'autres irrégularités relatives à des passations de marchés.

48. Huit (28 %) des signalements de possibles cas de fautes professionnelles ont été communiqués anonymement à l'OIOS via sa ligne téléphonique directe ou sur son compte de messagerie électronique de dénonciation d'abus, ou par lettre. Cette proportion est restée globalement stable par rapport à 2022, année au cours de laquelle 34 % des signalements reçus par le Bureau avaient été rédigés de manière anonyme.

49. Au 31 décembre 2023, six allégations faisaient encore l'objet d'un examen ou d'une enquête. Sur les 14 autres plaintes ou allégations reçues, 12 ont été classées en l'absence de preuves ou au motif que les problèmes signalés ne constituaient pas une faute professionnelle. Deux autres dossiers ont été transmis par l'OIOS à l'Office des Nations Unies à Vienne (ONUV), l'un parce qu'il relevait de la compétence des Services de la sécurité et de la sûreté des Nations Unies, et l'autre parce que l'intéressé était un membre du personnel de l'ONUV.

50. Trois allégations ont été confirmées avant la fin de l'année et ont donné lieu à la transmission de rapports à la direction pour qu'elle envisage des mesures disciplinaires. Dans cinq autres cas, aucune preuve de faute professionnelle n'a été établie, mais les problèmes qui ont été relevés ont conduit à adresser des rapports consultatifs à la direction.

51. En cas de faute professionnelle avérée, le Secrétariat peut prendre une série de mesures, y compris le licenciement et la rétrogradation à une classe ou un échelon inférieurs. De plus, lorsque l'existence de pertes financières peut être prouvée, le Secrétariat s'attachera à recouvrer les sommes perdues.

52. Enfin, l'OIOS a continué, au cours de l'année 2023, à faire mieux connaître diverses initiatives, telles que la formation « Valeurs en action : promouvoir le respect sur le lieu de travail » et la quatrième année des sessions de formation sur la « responsabilisation de l'encadrement » mises sur pied à l'intention des cadres supérieurs de l'Agence, initiatives dont le but est de renforcer toujours plus la dimension déontologique de cette dernière et de mettre en avant la notion de respect sur le lieu de travail de manière à ce que tous les agents puissent apporter une contribution optimale à la réussite de l'organisation.

## **F. Autres activités de l'OIOS**

53. Au titre principalement de sa fonction relative aux services consultatifs de gestion, l'OIOS fournit conseils et assistance au Secrétariat quand il le demande, afin de l'aider à concevoir et à mettre en place des systèmes et outils de gestion, à lui permettre d'améliorer en permanence les flux de travail et les pratiques institutionnelles, à faire en sorte que les cadres organisationnels soient en adéquation avec les orientations données à haut niveau, et à examiner et renforcer les procédures administratives. Ces activités visent avant tout à soutenir les efforts que mène sans relâche la direction pour aider l'Agence à atteindre ses objectifs, ainsi que l'efficacité et l'excellence opérationnelles, et viennent donc compléter le travail accompli par la fonction d'audit interne en matière d'assurance.

54. Au cours de l'année 2023, l'OIOS a prodigué des conseils et un appui pratique au Secrétariat dans des domaines aussi divers que la gouvernance de l'Agence et l'approche de la gestion des projets, les préparatifs en vue de la publication de la déclaration relative aux contrôles financiers internes, la mise en place de la nouvelle politique de recouvrement des coûts, la rationalisation des procédures relatives aux ressources humaines, la recherche de nouveaux modèles organisationnels susceptibles d'aider la direction à optimiser la contribution des membres du personnel aux opérations de l'Agence, la conception et la mise en œuvre d'éléments essentiels du nouveau programme de développement des compétences de direction, et le recensement des possibilités permettant d'exploiter pleinement le potentiel du site de Seibersdorf une fois achevé le remaniement prévu dans le cadre du programme ReNuAL. Les services consultatifs du Bureau continuent d'être appréciés par la direction du Secrétariat. Le fait de disposer en interne de solides compétences en matière de conseil permet de s'assurer que les connaissances générées sont intégralement conservées au sein de l'Agence, qu'elles sont adaptées aux défis à relever et aux possibilités à saisir qui sont propres à l'organisation en matière de gestion, et que cette solution est d'un meilleur rapport coût-efficacité que celle qui consisterait principalement à solliciter des ressources externes.

55. Conformément aux bonnes pratiques des services de supervision, l'OIOS applique des mécanismes d'assurance de la qualité à ses propres travaux pour faire en sorte qu'ils atteignent le niveau requis, concordent avec les objectifs de l'Agence et lui apportent une valeur ajoutée. Il procède à des contrôles suivis et périodiques de l'efficacité de ses propres activités, qui consistent notamment à demander l'avis de celles et ceux qui font appel à lui sur les aspects suivants : déontologie et intégrité, compétences et aptitudes, et valeur ajoutée par les missions de l'OIOS. En 2023, le niveau de satisfaction est resté

élevé : 98 % de ceux qui ont donné leur avis en 2023 se sont déclarés « satisfaits » ou « très satisfaits ». L'OIOS s'inspire des retours d'information, tant formels qu'informels, pour améliorer sans cesse sa planification prévisionnelle, renforcer ses missions et faire en sorte qu'elles continuent de répondre aux besoins de l'Agence, et veiller au développement professionnel de son personnel et de ses équipes.

56. En 2023, l'OIOS a continué à traiter avec le vérificateur extérieur et avec le Corps commun d'inspection des Nations Unies. Il a également travaillé en étroite collaboration avec d'autres entités chargées de fournir assurances et conseils, notamment avec le Département de la gestion et la déontologie, et a assisté, en tant que participant à part entière ou en qualité d'observateur, à diverses réunions internes de hauts responsables, à des comités directeurs de projets et à des comités divers. Cela lui permet de fournir en temps utile à la direction des informations susceptibles d'éclairer ses décisions, de rester au fait des principaux projets de l'Agence et de suivre l'évolution des risques, de façon à pouvoir orienter ses travaux de supervision en conséquence.

57. L'OIOS est resté actif tout au long de l'année via des réseaux tels que ceux des représentants des Services d'audit interne des Nations Unies et des représentants des Services d'enquête des Nations Unies, ainsi que lors de discussions ponctuelles avec d'autres homologues internes ou externes au système des Nations Unies et avec des instituts professionnels pour pouvoir tirer parti des bonnes pratiques et techniques en matière d'audit, d'enquête et de conseil.

58. Enfin, l'OIOS s'emploie actuellement, avec la Division des ressources humaines, la déontologie, le Bureau des affaires juridiques et le Cabinet du Directeur général, à revoir et renforcer certains éléments du cadre réglementaire. Il met également à jour sa Charte (AM.III/1) afin de refléter les dernières évolutions des normes professionnelles et de s'assurer que le Bureau est et restera le mieux placé pour répondre aux besoins de l'Agence en matière de contrôle interne.

## **G. État de la mise en œuvre des recommandations formulées à l'issue des audits internes**

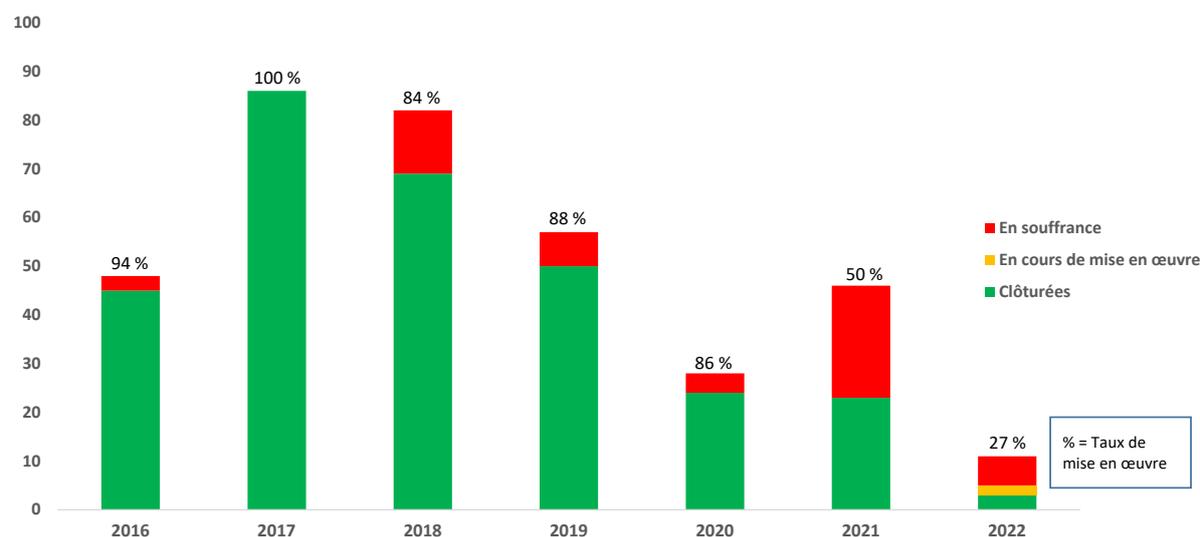
59. Les audits internes renferment régulièrement des recommandations destinées à renforcer la gouvernance, la gestion du risque et les contrôles internes de l'Agence, ainsi qu'à améliorer les résultats de ses activités et procédures. L'OIOS adresse ces recommandations au Secrétariat, qui convient d'un plan d'action pour leur mise en œuvre ou les rejette, au cas par cas. En 2023, aucune de celles que l'OIOS a formulées à ces occasions n'a été rejetée par le Secrétariat.

60. Le Secrétariat convient également de délais pour la mise en œuvre des recommandations. Le temps nécessaire pour appliquer une recommandation dépend de la complexité de la question et des ressources requises à cette fin. Ainsi, certaines recommandations exigent beaucoup de temps pour être mises en œuvre tandis que d'autres peuvent être appliquées rapidement. Dans le cadre du processus de suivi des recommandations, l'OIOS examine les progrès accomplis par la direction pour résoudre les questions en souffrance. Il détermine notamment si les mesures qu'elle a prises sont suffisantes pour clôturer la recommandation ou si la prorogation du délai convenu est justifiée.

61. La figure 2 donne une vue d'ensemble de l'état d'avancement de toutes les recommandations formulées par l'OIOS entre 2016 et 2022. L'annexe du présent rapport fournit de plus amples informations sur les recommandations non encore appliquées.

62. La direction a continué à progresser dans la mise en œuvre des mesures convenues. Depuis août 2023, sept autres recommandations issues de rapports d'audit publiés en 2021 ont été clôturées. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre de recommandations formulées au cours des années

précédentes ont été plus lents : ils se sont soldés, depuis août 2023, par la clôture d'une recommandation supplémentaire provenant de rapports d'audit publiés entre 2016 et 2020. Globalement, sur l'ensemble des recommandations auxquelles ont donné lieu les audits internes réalisés entre 2016 et 2022 (exception faite des recommandations résultant des CLEA, reprises dans le tableau correspondant qui figure dans le document GOV/2024/13), 56 étaient en souffrance en février 2024 et 2 en cours de mise en œuvre.



	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
En souffrance	3		13	7	4	23	6	56
En cours de mise en œuvre							2	2
Clôturées	45	86	69	50	24	23	3	300
<b>Total</b>	<b>48</b>	<b>86</b>	<b>82</b>	<b>57</b>	<b>28</b>	<b>46</b>	<b>11</b>	<b>358</b>

FIG. 2. État d'avancement de la mise en œuvre des recommandations issues d'audits internes, au 16 février 2024

## H. Plan de travail relatif aux audits internes pour 2024

63. Le plan de travail de l'OIOS pour 2024 a été approuvé par le Directeur général conformément à sa Charte. La partie audit interne comprend les 12 missions décrites ci-après.

64. CLEA-R : La CLEA régionale envisagée pour 2024 (CLEA-R) s'intéressera à la région Afrique et portera plus particulièrement sur certains domaines stratégiques, en mettant l'accent sur la perspective régionale. Elle aura pour thème central l'alimentation et l'agriculture, et s'appuiera sur différentes études de cas. Dans le cadre des efforts que mène sans relâche l'OIOS depuis 2015 pour s'adapter et répondre au mieux et aussi efficacement que possible aux besoins de l'Agence en matière de supervision, le Bureau aura plus encore recours à l'analyse de données pour faciliter les comparaisons dans l'ensemble de la région, plutôt que de limiter les évaluations à un seul sous-ensemble de pays.

65. Audit de la cybersécurité : Cet audit testera la sécurité des réseaux et de l'infrastructure de l'Agence dans le cadre du cycle habituel de tests de sécurité informatique de l'OIOS.

66. Audit du système de gestion de la sécurité de l'information (SGSI) de l'Agence : Cet audit portera sur l'existence et le fonctionnement de contrôles essentiels dans le SGSI, conformément à la norme ISO 27001.

67. Audit du programme global d'assistance de l'Agence à l'Ukraine : Il s'agit de la deuxième partie de l'audit interne qui a débuté en 2023 et dont l'objectif est de donner des assurances sur l'efficacité de la gouvernance, de la gestion du risque et des contrôles internes dans le cadre des activités de l'Agence visant à répondre aux impératifs découlant du conflit en Ukraine. Il s'intéressera notamment à la détermination et à l'atténuation des risques généraux, à la santé et à la sûreté, à d'autres questions liées aux ressources humaines, au contrôle financier et budgétaire, ainsi qu'à l'évaluation des activités et aux rapports y afférents, en mettant l'accent sur le test des contrôles identifiés et des mesures mises concrètement en œuvre pour faire face aux risques.

68. Audit de la gestion du risque de fraude : Cet audit consistera notamment en des évaluations du risque de fraude et en un examen approfondi des contrôles antifraude dans des domaines d'activité ou processus clés afin de donner des assurances quant à leur efficacité et leur efficience. Il sera mené conjointement avec l'équipe d'enquête de l'OIOS.

69. Audit du fonctionnement de la banque d'uranium faiblement enrichi (banque d'UFE) de l'AIEA : Cet audit porte sur la gouvernance, la gestion du risque et les contrôles internes de la banque d'UFE à la suite du transfert de la responsabilité de son fonctionnement au Département de l'énergie nucléaire.

70. Audit de la gestion externalisée des voyages : L'audit porte sur la collaboration qu'entretient l'organisation avec l'agence de voyages à laquelle elle fait appel à l'extérieur pour garantir une gestion efficiente, efficace et économique des déplacements des membres de son personnel.

71. Audit de la gestion du risque institutionnel : Il s'agit d'un audit interne relatif à la conception, à la mise en œuvre et au fonctionnement du système de gestion du risque institutionnel de l'Agence, qui comprend une évaluation comparative par rapport au modèle de capacités élaboré par l'équipe spéciale chargée de la gestion du risque rattaché au Comité de haut niveau sur la gestion.

72. Audit de la gestion des actifs : Cet audit portera sur les contrôles essentiels de l'Agence concernant ses actifs physiques, notamment les risques liés à la pérennisation de la capacité opérationnelle considérablement accrue des laboratoires de l'Agence.

73. Audit de la gouvernance et du contrôle des données : Cet audit portera sur les contrôles visant à faire en sorte que les données soient traitées correctement et conformément aux intentions déclarées par l'Agence. À cette occasion, l'OIOS se concentrera sur les sources de données les plus sensibles, y compris les données à caractère personnel relatives au personnel et aux tiers, à l'exclusion des données relatives aux garanties, lesquelles feront l'objet d'un examen distinct.

74. Audit des effectifs et de la planification des remplacements : Cet audit passera en revue les contrôles visant à assurer une planification efficace et efficiente des futurs besoins en personnel de l'Agence et à atténuer les risques qui y sont liés, notamment en garantissant la relève dans les fonctions clés et en veillant à ce qu'il y ait en permanence une adéquation entre les opérations, les priorités programmatiques, les compétences professionnelles disponibles et l'organisation des fonctions.

75. Audit de la gestion de l'Économat du Centre international de Vienne : Cet audit interne s'inscrit dans le cadre d'un cycle régulier de missions de surveillance portant sur différents éléments de la gouvernance, de la gestion du risque et des contrôles internes de l'Économat.

76. Conformément aux bonnes pratiques professionnelles en matière d'audit interne, le plan de travail de l'OIOS restera à l'examen toute l'année durant et sera modifié si nécessaire en fonction de l'évolution du profil de risque de l'Agence, des besoins en matière d'audit et d'assurance, et d'autres circonstances.

## Annexe

### Mise en œuvre des recommandations issues des audits internes<sup>1</sup>

Intitulé de l'audit interne	Année considérée	Total de recommandations formulées	Clôturées	En cours de mise en œuvre	En souffrance
Audit de la gestion des vendeurs	2016	7	6		1
Gestion des menaces pour la sécurité de l'information	2016	6	4		2
Gestion de la continuité des opérations	2018	22	21		1
Audit de la gestion des achats	2018	25	19		6
Bilan de la mise en œuvre d'AIPS	2018	9	3		6
Processus d'assurance au Département des garanties	2019	2			2
Gestion de l'Économat	2019	27	26		1
Gestion des risques liés à la sécurité de l'information à la Division des services techniques et scientifiques	2019	8	5		3
Mobilisation de ressources	2019	4	3		1
Test de pénétration des systèmes informatiques	2020	7	6		1
Audit de la représentation et des réceptions	2020	1			1
Audit de l'emploi de non-fonctionnaires	2020	6	4		2
Test de pénétration (équipe rouge)	2021	4	2		2
Gestion de la trésorerie	2021	10	9		1
Audit des projets de recherche coordonnée	2021	8			8
Audit du processus de recrutement de l'Agence	2021	13	11		2
Audit de la Division des opérations C	2021	8	1		7
Audit des achats d'articles de faible valeur	2021	3			3
Audit de suivi des bureaux régionaux du Département des garanties	2022	8	3	1	4
Audit de la Division de la sûreté des installations nucléaires	2022	3		1	2

<sup>1</sup> À partir des données connues au 16 février 2024.